

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ATHANASE
M.R.C. DE TÉMISCOUATA**

Séance extraordinaire du conseil municipal de Saint-Athanase, tenue au lieu ordinaire des séances ce vingt-troisième jour de décembre 2024, à 19 heures 30 minutes (suite de la séance extraordinaire du 18 décembre 2024 ajournée au 23 décembre 2024) à laquelle sont présents : Madame Karole Thibault, Messieurs André St-Pierre, Denis Sansoucy, Claude Patry, Marcel Tringle et Denis Patry (par support technologique) tous formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Mario Patry de même qu'en présence de la directrice générale et greffière-trésorière Madame Claudie Levasseur.

L'avis de convocation pour cette assemblée extraordinaire a été signifié tel que requis par les dispositions du *Code municipal* (RLRQ, c. C-27.1), le tout tel qu'il appert du certificat de notification d'un avis spécial émis par la directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité en date du 10 décembre 2024 et déposé aux archives de la municipalité.

Tous les membres du conseil renoncent à cet avis de convocation.

ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue du maire
2. Vérification du quorum
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Première période de questions
5. Dépôt et adoption du budget 2025 de la municipalité
6. Dépôt et adoption du plan triennal d'immobilisation (PTI) 2025, 2026 et 2027
7. Deuxième période de questions
8. Clôture de la séance

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'a été formulée.

**2024-12-150 DÉPÔT ET ADOPTION DU BUDGET DE LA
MUNICIPALITÉ POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2025**

ATTENDU QUE le conseil doit préparer et adopter le budget pour le prochain exercice financier de l'année 2025;

ATTENDU QUE l'article 954 du *Code municipal* [RLRQ, c. C-27.1] stipule que le budget de la municipalité doit prévoir un budget équilibré, soit des revenus égaux aux dépenses qui y figurent;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Monsieur Denis Sansoucy et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil prend acte du dépôt, par la directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité, du budget de la municipalité pour l'année financière 2025;

QUE le conseil adopte le budget *DÉPENSES* qui suit pour l'année financière 2025 :

DÉPENSES

Administration générale	309 309 \$
Sécurité Publique	79 383 \$
Transport	891 216 \$
Hygiène du milieu	82 446 \$
Urbanisme et mise en valeur du territoire	12 350 \$
Loisirs & culture	26 023 \$
Frais de financement	30 450 \$
TOTAL DES DÉPENSES	1 431 177 \$

QUE le conseil adopte le budget *REVENUS* qui suit pour l'année financière 2025 :

REVENUS

TAXES GÉNÉRALES	541 923 \$
TAXES SECTEUR – LAC DES HUARDS	1 350 \$
VIDANGES & RECYCLAGE	52 500 \$
VIDANGE DES INSTALLATIONS SEPTIQUE	26 356 \$
DROITS RÈGLEMENT BATEAUX	96 \$
TERRES PUBLIQUES	90 938 \$
TENANT LIEU DE TX FONCIÈRES	6 500 \$
PÉRÉQUATION	89 154 \$
VENTE DE BACS	300 \$
REDEVANCE ÉOLIENNE	12 000 \$
LICENCES & PERMIS	2 076 \$
DROIT DE MUTATION IMMOBILIÈRE	8 500 \$
INT. BANQUE & PLACEMENT	10 000 \$
INT. ARRIÉRÉS DE TAXES	4 000 \$
PHOTOCOPIES - AUTRES	500 \$
AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉV.	1 200 \$
RESTAURANT & BAR CDL	4 000 \$
COMMANDITE	500 \$
COMPENSATION TVQ	29 384 \$
CHEMIN DOUBLE VOCATION (SUBVENTION)	22 000 \$
ENTRETIEN DU RÉSEAU LOCAL (SUBVENTION)	199 400 \$
ACTIVITÉS CULTURELLES	500 \$
SUBVENTION TECQ	300 000 \$
SUBVENTIONS FRR ET AUTRES PROGRAMMES	13 000 \$
PPA/CE (SUBVENTION)	15 000 \$
TOTAL DES REVENUS ET DES AFFECTATIONS	1 431 177 \$

REVENUS : 1 431 177 \$ DÉPENSES : 1 431 177 \$

EXCÉDENTS DES REVENUS SUR LES DÉPENSES : 0 \$

**2024-12-151 DÉPÔT ET ADOPTION DU PLAN TRIENNAL
D'IMMOBILISATION POUR LES EXERCICES
FINANCIERS 2025, 2026 ET 2027**

ATTENDU QUE l'article 953.1 du *Code municipal* [RLRQ, c. C-27.1] stipule que la municipalité doit adopter le programme des immobilisations de la municipalité pour les trois exercices financiers subséquents;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Monsieur Marcel Tringle et adopté à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil adopte le programme triennal des immobilisations de la municipalité pour les exercices financiers 2025, 2026 et 2027 qui se répartit comme suit :

Total des dépenses anticipées :

❖	2025	4 000 000 \$	<i>Construction du Centre communautaire</i>
❖	2026	100 000 \$	<i>Travaux de réfection de la patinoire extérieure</i>
❖	2027	200 000 \$	<i>Achat d'une rétrocaveuse</i>

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

- Deux citoyens étaient présents dans l'assistance.

Les thèmes suivants ont été abordés :

- Est-ce que vous avez prévu un budget pour le nouveau centre communautaire?
- Est-ce que nous allons avoir une taxe spéciale reliée à cette nouvelle construction pour 2025 ?
- C'est quoi les redevances éoliennes?

CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

A 19 heures 37 minutes tous les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, le président de l'assemblée Monsieur Mario Patry, déclare la séance close et lève l'assemblée.

.....
M. Mario Patry, maire

.....
Mme. Claudie Levasseur
Directrice générale et greffière-trésorière

Je, Mario Patry, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.